

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/2017 N°2017/07

Préambule : approbation du compte-rendu de séance du 05 septembre 2017

Présents : MMES GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, RILBA Christine,
MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, MARSAC Alain, MARIUZZO
Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas

Procurations : MME DE BIASI Andrée à MME GEWISS Mathilde
M. MERCI Bernard à M. BERGIA Jean-Marc

Absents : MM. LEVAVASSEUR-MAIGNE Christian, LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric
MMES DESROUSSEAUX Anne, FAMIN Isabelle, GRANIER Dominique, ROUILHET Marie-Claude

Secrétaire de séance : M. PEYRIERES David

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte rendu du conseil municipal du 05/09/2017.

Monsieur PEYRIERES souhaite apporter des corrections à ce compte rendu :

Page 1 remplacer chaque fois « maison des **ainés** » par « maison des **ainés** »

Page 2 « délibération 2017/27 Rétrocession d'une partie de la parcelle AE005 jouxtant la 004

Pour la réalisation d'un projet de logements séniors, Colomiers Habitat a sollicité la **C**ommune pour l'achat d'une partie de ses espaces verts. » Remplacer le C majuscule par un c minuscule.
Puis dans la même phrase « De la parcelle AE004 par Colomiers **H**abitat » : remplacer le H par un h.

Page 3 : « délibération N°2017/29 : Approbation des statuts du SIVOM SAGE » « Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 16 novembre 2016, la fusion **de** 6 syndicats de communes a été prononcée au 01/01/17 ». Ajouter le « de ».

Puis « Deux projets de statuts ont été approuvés à l'unanimité par le comité syndical du 22 mai 2017, l'un intègre dans sa version 1 **intégrant** les adhésions des communes de FAUGA et MAUZAC » : « intégrant » à supprimer.

Puis « **deux** tiers des communes représentant plus de la moitié de la population totale ... » : remplacer le D par un d.

Puis « JM BERGIA : Non. Globalement c'est positif pour l'ensemble des membres du syndicat : tout le monde est au même niveau **quelle que soit** la commune » à remplacer par « quel que soit ».

Pages 3 et 4 « délibération N°2017/30 Transfert de compétences optionnelles au SIVOM SAGE »
« Par ailleurs, il est précisé que, dans le cadre de ce transfert de compétences, un Procès-Verbal de transfert de biens **s** sera effectué ». Ajouter le « s ».

« **Mc** Rilba demand**ait** le devenir de Véolia », à remplacer par « « **Mme** Rilba demand**e** le devenir de Véolia »

Page 4 «délibération N°2017/31 Création d'un poste administratif à 17h30 pour la numérisation des actes d'**E**tat civil » à remplacer par « d'**é**tat civil »

Puis « Pour être en mesure de solliciter des actes d'état civil dématérialis**es** » à remplacer par « dématérialis**és** ».

Puis « Un calcul du coût moyen passé par acte multiplié par le nombre **d'acte** » à remplacer par « d'act**es** ».

Puis « JM BERGIA : l'idée est de pouvoir compléter le **T**emps non complet d'un personnel actuel », à remplacer par « **t**emps ».

Puis JM BERGIA : « je pense qu'actuellement est bien » à remplacer par « je pense qu'on est actuellement bien »

Page 5 « délibération N°2017/ Transport Gaz TIGF »

«Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **voix** » à remplacer par « le Conseil municipal, **à l'unanimité** ».

Pages 5 et 6 « délibération N°2017/ 33 : Demande d'inscription du sentier de randonnée pédestre « Via Garona » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Garonne »

« L'inscription au PDIPR des chemins ruraux cités ci-dessus implique que ceux-ci ne pourront être aliénés ou supprimés sans que la Commune » : remplacer le C par un c minuscule.

Puis « et qui sera mis en place en face de l'Eglise » : remplacer le E par un é.

Page 7 « QUESTIONS DIVERSES » « Je propose de faire mesurer le nombre de passages par le conseil département » à remplacer par « départemental ».

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Présents : MMES GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, RILBA Christine, ROUILHET Marie-Claude,

MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, MARSAC Alain, MARIUZZO Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas

Procurations : MME DE BIASI Andrée à MME GEWISS Mathilde

M. MERCI Bernard à M. BERGIA Jean-Marc

Absents : MM. LEVAVASSEUR-MAIGNE Christian, LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

MMES DESROUSSEaux Anne, FAMIN Isabelle, GRANIER Dominique

Secrétaire de séance : M. PEYRIERES David

N°2017/35 Réalisation de portails suspendus coulissants sur le hangar du terrain de football

Le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il s'agit de fermer le hangar de stockage du terrain de football.

En effet, ce hangar sert de lieu de rassemblement aux jeunes saubenois, ce qui est la cause de nuisances sonores pour le voisinage.

De plus, le fait de fermer le hangar nous permettra d'augmenter notre espace de stockage.

Le coût prévisionnel de l'acquisition et de la pose est de 2 970 € HT.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver cette acquisition et d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention possible sur ce projet.

JM BERGIA : à l'intérieur du hangar l'épandeur à engrais fait office de poubelle ! De plus, les jeunes montent régulièrement sur le toit du hangar.

MC ROUILHET : ils y restent jusqu'à 05h du matin et sont très bruyants.

JM BERGIA : l'objectif de cette acquisition est de sécuriser le matériel.

B MARIUZZO : et d'en profiter pour augmenter l'espace de stockage.

B PENNEROUX : mais ils pourront certainement continuer à monter sur le toit...

JM BERGIA : on va en limiter l'accès.

B MARIUZZO : ils montent parce qu'il y a l'abri mais quand il n'y aura plus l'abri ils iront ailleurs.

J BEAUVILLE : avons-nous pu identifier ces jeunes ? Quel âge ont-ils ?

JM BERGIA : ce sont des adolescents et aussi des 18-20 ans.

T UNFER : ça ne me gêne pas que les jeunes jouent au foot sur le terrain.

JM BERGIA : en effet, cela ne pose pas de problème ponctuellement.

MC ROUILHET : il s'agit d'enfants dont les parents fréquentent les lieux donc ils pourraient intervenir.

D PEYRIERES : ce qui pose surtout problème, ce sont les nuisances sonores la nuit.

T UNFER : il ne faut pas tout mélanger. Si la seule raison de la fermeture du hangar est que des enfants griment sur le toit la nuit c'est ennuyeux.

JM BERGIA : non c'est une somme de problématiques.

MC ROUILHET : il faudrait demander à Guy CONQUES de nous faire un devis.

B MARIUZZO : tout à fait, je ne connais pas cette société mais je vais les solliciter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'acquisition et de pose de portails suspendus coulissants sur le hangar du terrain de football.
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention utile à la réalisation de ce projet.

N°2017/36 Création d'une piste de BMX au terrain du Verger

Le Maire rappelle que cette réalisation a été approuvée au titre du budget prévisionnel 2017.

Le devis proposé par la société BTP pour ce faire s'élève à 1 800 € HT.

Il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention sur ce projet.

MC ROUILHET : je souhaite émettre une réserve. Avant de faire la piste BMX j'aimerais qu'on rencontre les jeunes et qu'on leur explique qu'on ne fait pas le skate park.

JM BERGIA : Je les rencontrerai effectivement pour leur expliquer que le projet de skate park est actuellement en discussion au vu de son coût qui dépasse l'attendu. En effet, par rapport à la surface du skate park on est à 3 fois le montant prévu au budget prévisionnel soit 45 000 € HT sans les modules.

MC ROUILHET : la surface prévue est obligatoire pour contenir les modules que les jeunes veulent.

JM BERGIA : le projet est supérieur à nos capacités financières. On a accompagné les jeunes dans sa conception et c'est très bien. De plus, parallèlement à cela, il y a une vraie problématique d'usure des cours de tennis, vieillissants.

MC ROUILHET : je ne peux pas dire aux jeunes : on arrête tout et on fait le BMX.

T UNFER : c'était prévu où ?

MC ROUILHET : au terrain du verger.

T UNFER : normalement un skate park se fait sur une zone déjà urbanisée.

MC ROUILHET : dans tous les cas, même si on le faisait sur une zone urbanisée, il faudrait refaire la surface.

T UNFER : j'aurais tiqué de toute façon sur la proposition de faire une dalle sur le terrain du Verger

B MARIUZZO : à Pins-Justaret il y a un skate park et c'est tout près... les jeunes saubenois pourraient l'utiliser.

JM BERGIA: dans tous les cas je rencontrerai les jeunes, il n'y a pas de souci. Moi, j'aimerais bien faire le projet mais ...

MC ROUILHET : s'ils trouvent le financement c'est bon.

D PEYRIERES : nous n'avons pas budgétisé cela de toute façon.

MC ROUILHET : on avait mis 20 000 € pour les modules et la dalle sur l'enveloppe voirie du Muretain Agglo.

D PEYRIERES : si ce projet est présenté à nouveau au BP 2018, bien ficelé, à 70 000 €, j'émettrai à nouveau des réserves. Même si c'est un projet intéressant cela n'a pas forcément vocation à être réalisé au regard de nos capacités financières et des projets qu'il nous reste à réaliser avant la fin du mandat.

MC ROUILHET : si ça ne peut pas se faire, il faut l'expliquer aux enfants

JM BERGIA : effectivement et je vais poser clairement les choses avec eux.

J BEAUVILLE : combien de m² fait la dalle ?

MC ROUILHET : 450 m².

JM BERGIA : il faudrait vérifier la surface des dalles dans les autres communes.

B MARIUZZO et MC ROUILHET : ça ne change pas grand chose au coût.

C RILBA : pour la piste de BMX, c'est quelque chose d'officiel ou pour les loisirs ?

JM BERGIA : la largeur règlementaire pour les pistes de compétitions est de 4 à 6 mètres. La largeur de la piste que l'on souhaite faire est moindre.

C RILBA : au niveau des virages, des butes, c'est fait au hasard ?

JM BERGIA : non, les sociétés mandatées font des pistes de BMX et sont habituées.

T UNFER : il y a toutefois un problème de sécurité pour les jeunes quand ils vont rentrer chez eux au sortir de la piste de BMX. Ne pourrait-on pas l'implanter au plateau des sports plutôt qu'au terrain du Verger ?

JM BERGIA : ce serait compliqué car toute la terre est au terrain du Verger.

J BEAUVILLE : (NDLR : à propos du skate park) J'ai fait faire une dalle chez moi et je l'ai payée 32 € le m², sans décaissage.

B MARIUZZO : dans notre cas il y a 30 centimètres de sous couche.

J BEAUVILLE : pourquoi fait-on venir du calcaire ? On pourrait mettre du tout-venant.

MC ROUILHET : pour une piste de skate le cahier des charges du fabricant des modules prévoit une dalle de 20 centimètres + 30 centimètres de sous couches.

JM BERGIA : il faut s'interroger.

JM BERGIA : il faut retravailler le dossier. Je veux bien que la société que connaît Jacques revienne et que l'on voie ce qu'ils nous proposent.

M GEWISS : je ne suis pas sûre qu'à Pins-Justaret ils aient respecté ce cahier des charges.

T UNFER : l'esprit du skate c'est d'utiliser l'aménagement urbain existant.

MC ROUILHET : si on fait une dalle moins épaisse il y a un risque de fissures aussi.

JM BERGIA : le problème des fissures n'est pas lié à la dalle mais à la mobilité du sol.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de réalisation d'une piste de BMX au terrain du Verger.
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention utile à la réalisation de ce projet.

N°2017/37 Travaux d'isolation au club house de tennis

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de remplacer les menuiseries du club house afin de gagner en confort et de réaliser des économies d'énergie.

Le coût total prévisionnel de ces travaux est de 8 437 €HT.

Il s'agit d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention sur ce projet.

T UNFER : dans le même ordre de prix nous aurions la possibilité de réaliser le mini cours de tennis que le club demande.

JM BERGIA : le mini cours coûte bien plus cher ; environ 50 000 € HT. Parmi les demandes du club de tennis il y a : les travaux d'isolation du club house, la rénovation des cours de tennis et le mini cours en effet.

T UNFER : par rapport à l'isolation ce n'est pas un pansement sur une jambe de bois ?

JM BERGIA : le toit du club house est en bon état mais il y a un problème énorme sur les menuiseries.

T UNFER : on a le coût des dépenses énergétiques que génère ce local ?

JM BERGIA : non car il n'y a pas de compteur dédié mais c'est un gouffre.

T UNFER : cet investissement doit pouvoir s'amortir sur plusieurs années sinon ça n'a pas de sens.

B MARIUZZO : ces travaux s'amortiront au moins sur 10 ans.

T UNFER : ça veut dire qu'il faut que le club de tennis tienne au moins 10 ans

JM BERGIA : quoi qu'il en soit il faut entretenir ce local. Quel que soit l'occupant. Je sais qu'il faudra vérifier les tuiles prochainement.

J BEAUVILLE : les tuiles sont plus solides qu'à la Mairie et à l'église étant donné qu'il n'y a pas de pigeons.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les travaux d'isolation prévus au club house tennis.
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention utile à la réalisation de ce projet.

N°2017/38 Travaux de remplacement des boiseries en débord de toiture.

Le Maire indique que la charpente de l'église est particulièrement détériorée et qu'il convient donc de prévoir le remplacement des boiseries en débord de toiture.

Le coût estimatif prévisionnel des travaux est de 1420.72 € HT

Il s'agit d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention sur ce projet.

JM BERGIA : le coût des travaux proposé par l'entreprise est particulièrement compétitif.

B MARIUZZO : il s'agit de refaire la pointe des chevrons et les voliges.

J BEAUVILLE : 1400 € c'est rien !

B MARIUZZO : l'entreprise est habituée aux travaux de restauration sur de l'ancien. De plus, c'est une coopérative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les travaux de remplacement des boiseries en débord de toiture prévus à l'église.
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention utile à la réalisation de ce projet.

N°2017/39 Acquisition d'un conteneur de stockage

Le Maire propose de créer un nouvel espace de stockage, à proximité de la Mairie (espace vert entre le point accueil jeunes et les logements locatifs).

L'objectif est de pallier le manque de rangement auquel la commune est quotidiennement confrontée.

Le coût du conteneur (incluant sa livraison) est de 2425 € HT.

Il s'agit d'approuver cette acquisition et d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention sur ce projet.

JM BERGIA : il y aura un tag dessus, maîtrisé puisque nous le validerons en amont.

T UNFER : quand on va vers Tarbes il y a une entreprise qui vend des conteneurs maritimes.

B MARIUZZO : ok nous pourrions les solliciter à l'avenir. En l'occurrence le prix proposé est très raisonnable au vu de la qualité du conteneur.

JM BERGIA : l'objectif est de mettre les tables et bancs dedans.

B PENNEROUX : du coup cela va compliquer l'accès aux tables lors des événements.

JM BERGIA : non, on utilise celles du local de stockage annexé à la salle polyvalente dans la majorité des cas. Pour les autres on fera de l'exercice.

B PENNEROUX + T UNFER : que fait-on de la place libérée ?

JM BERGIA : on libère de l'espace. Il peut rester un peu vide. Cela permettra de plus de bénéficier d'une solution de repli si la cantine est déportée dans la salle des fêtes durant les travaux d'extension.

C RILBA : cela ne risque pas de créer une vue chez les voisins ?

B MARIUZZO : non le conteneur fait 2.59 mètres de haut. Il faut en vouloir pour monter dessus ! On a essayé de louer un garage à Colomiers Habitat mais il n'y en a aucun de disponible.

JM BERGIA : s'il était vide on le revendrait, mais cela m'étonnerait.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition d'un conteneur de stockage.
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention utile à la réalisation de ce projet.

N°2017/40 Travaux de mise en accessibilité Mairie de Saubens

Pour rappel, conformément à l'agenda d'accessibilité programmée validé par les services de la DDT, des travaux de mise en accessibilité de la Mairie ont été prévus au budget prévisionnel et validés par le conseil municipal.

L'enveloppe budgétaire allouée au projet est de 20 000 € HT.

Il s'agit d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention sur ce projet.

B MARIUZZO : Il y a 2 devis en instance. On demande une société polyvalente et c'est difficile à trouver.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les travaux de mise en accessibilité proposés par le Maire.
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention utile à la réalisation de ce projet.

N°2017/41 Plantation d'arbres

Le Maire propose de planter plusieurs arbres sur divers sites de la commune. Il s'agit de :

- **6** érables (3 en remplacement d'arbres morts chemin Carreroles, 1 rue Claude Nougaro et 2 rue des lacs)
- **3** Pyrus (2 allée des feuillantines, 1 rue des épis)
- **11** Fruitiers :
 - Espaces verts /Aires de jeux Mesplé
 - Espaces verts lotissement Magnolias (imp. Beaussang)

Le coût total prévisionnel est **de 1 382 € HT**.

Il s'agit d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention sur ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de plantation d'arbres proposé par le Maire.
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention utile à la réalisation de ce projet.

N°2017/42 Réalisation d'une clôture en bois aux terrains de sport

L'objectif est de remplacer la barrière actuelle et de mettre en place une barrière pour accès des personnes à mobilité réduite, pour un montant de 2 316.50€ HT.

Il s'agit d'approuver cette acquisition et d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention sur ce projet.

JM BERGIA : l'actuelle clôture en fer est obsolète et devient dangereuse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de réalisation d'une clôture en bois aux terrains de sport.
- AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention utile à la réalisation de ce projet.

N°2017/43 Extension et réhabilitation restaurant scolaire

Pour rappel, par délibération du 29 mars 2017 (n°2017/07), le Conseil municipal a approuvé le projet d'extension et de remises aux normes du restaurant scolaire, avec une demande d'aide auprès du Conseil départemental.

Le Conseil départemental va se prononcer sur l'aide sollicitée par la commune lors de sa prochaine commission

Cela ne prévaut toutefois pas la commune de solliciter d'autres aides et il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à le faire.

Il s'agit notamment de demander la DETR auprès des services de l'Etat, une aide cumulable avec l'aide du CD31 et qui donnerait le plan de financement ci-après (voir slide suivant).

Le conseil municipal, après discussions, décide à l'unanimité :

- DE CONFIRMER le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme à la somme de 541 928.57 € HT dont 499 208.57 € HT affectés aux seuls travaux
- DE DEMANDER au Maire de solliciter toutes subventions possibles sur ce dossier.
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

N°2017/44 Adoption du rapport de la CLECT

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la Communauté de Communes Axe-Sud et de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle pour former une nouvelle entité, le Muretain Agglo.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts relatif à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et aux modalités d'évaluation des charges transférées,

Vu le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges lors de la réunion du 20 septembre 2017 et transmis par le Muretain Agglo le 14 septembre 2017.

David PEYRIERES présente ce rapport à l'assemblée délibérante :

Suite à la fusion des 3 EPCI, la Commission s'est réunie et a fait une proposition sur la base de l'expertise d'un cabinet extérieur. Déjà début 2017 il y avait eu un pacte financier avec la participation communes originelles de l'ex CAM.

Une analyse des coûts des différentes compétences a été menée : voirie/ SDAN/ Office tourisme Muret / Aire d'accueil des gens du voyage/ transports.

JM BERGIA : Pour information s'agissant des transports, à partir de janvier 2018, une ligne Trans CAM passant par Saubens avec plusieurs points d'arrêts va être ouverte, sans réservation.

D PEYRIERES : La nouvelle CLECT ne change rien pour nous. Sauf l'harmonisation des taux mais qui est compensée sur l'attribution de compensation. C'est plus difficile pour les nouvelles communes.

JM BERGIA : en ce qui nous concerne cette opération est neutre.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (M. UNFER)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 20 septembre 2017.
- **HABILITE** le Maire ou à défaut son Délégué à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera ensuite transmise au Muretain Agglo pour exécution après visa du contrôle de légalité.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire expose à l'assemblée délibérante ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2014-17 du 10 avril 2014 modifiée par la délibération n°2017-21 du 17 mai 2017

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Désignation de Maître PUJOL-SUQUET pour défendre les intérêts de la commune de devant le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE, dans l'affaire qui l'oppose à la SCI PARRAMATHI, enregistrée sous le n°1703813-3 au tribunal administratif de Toulouse.

Les honoraires proposés s'élèvent à 2243 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

J BEAUVILLE : Le conseil municipal n'était pas affiché sur le panneau lumineux...

Octobre rose

JM BERGIA : RDV Dimanche à 08h30 pour la manifestation « octobre rose ».

Le prochain conseil municipal aura lieu le 07/12. (NDLR : le conseil municipal du 31/10 n'était pas encore programmé)

FIN DE SEANCE : 22h20

CR A APPROUVER AU PROCHAIN CONSEIL